

Du vingt deux mai au mil huit cent onze, à huit heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Joseph Gué
 décédé le quatre juin à vingt heures du soir
 d'âge de vingt sept ans, né à la garde
 département du pas de calais domicilié à la garde
 fils de son père

N° 27

arzon

et de son père Marie Hamel

Sur la déclaration à moi faite par le père Gué
 âgé de soixante sept ans, domicilié à la garde
 qui a dit être le défunt; et par le frère Gué
 âgé de vingt sept ans, domicilié à la garde
 qui, a dit être le défunt
 Et ont, les déclarans et les frères Gué
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Bernard adjoind
 maire d' la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarans.

L. B. aubert

Du vingt deux mai au mil huit cent onze, à huit heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Joseph Gué
 décédé le quatre juin à vingt heures du soir
 d'âge de vingt sept ans, né à la garde
 département du pas de calais domicilié à la garde
 fils de son père

N° 28

Grise

et de son père Marie Hamel

Sur la déclaration à moi faite par le père Gué
 âgé de soixante sept ans, domicilié à la garde
 qui a dit être le défunt; et par le frère Gué
 âgé de vingt sept ans, domicilié à la garde
 qui, a dit être le défunt
 Et ont, les déclarans et les frères Gué
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Bernard adjoind
 maire d' la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarans.

L. B. aubert



Du vingt deux mai au mil huit cent onze, à huit heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Joseph Gué
 décédé le quatre juin à vingt heures du soir
 d'âge de vingt sept ans, né à la garde
 département du pas de calais domicilié à la garde
 fils de son père

N° 29

veul

et de son père Marie Hamel

Sur la déclaration à moi faite par le père Gué
 âgé de soixante sept ans, domicilié à la garde
 qui a dit être le défunt; et par le frère Gué
 âgé de vingt sept ans, domicilié à la garde
 qui, a dit être le défunt
 Et ont, les déclarans et les frères Gué
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Bernard adjoind
 maire d' la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarans.

L. B. aubert

Du vingt deux mai au mil huit cent onze, à huit heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Joseph Gué
 décédé le quatre juin à vingt heures du soir
 d'âge de vingt sept ans, né à la garde
 département du pas de calais domicilié à la garde
 fils de son père

N° 30

bonnefille

et de son père Marie Hamel

Sur la déclaration à moi faite par le père Gué
 âgé de soixante sept ans, domicilié à la garde
 qui a dit être le défunt; et par le frère Gué
 âgé de vingt sept ans, domicilié à la garde
 qui, a dit être le défunt
 Et ont, les déclarans et les frères Gué
 CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Bernard adjoind
 maire d' la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarans.

L. B. aubert